

COURRIEL *CGT*

n'hésitons pas ! soyons nous-mêmes !



Confinement à la Caisse des dépôts ! l'art d'administrer les congés !

LA CGT VOUS INFORME !

Au travers des échanges avec la direction de la Caisse des dépôts, se profile , sous couvert de vouloir mettre au repos les personnels épuisés par le TOD :

- L'imposition des 4 jours DG pendant la période de confinement, laquelle pourrait aller jusqu'à fin Mai 2020 ;
- La demande aux personnels de poser plus de 2 semaines de congés sur la période d'été Juillet /Septembre.

La CDC se vante de battre des taux de connexion en TOD mais estime que le retour à la normale va faire peser aux services une charge de travail trop importante pour pouvoir décider au plus haut des congés à poser !

Mais alors que font les personnels en TOD ? Les directions métiers ne peuvent-elles pas évaluer la charge de travail qui sera reportée sur la période post confinement ?

D'ailleurs, le DRH a laissé entendre que le crédit d'heures ne sera pas envisagé sur ce nouveau trimestre, tout le personnel étant encore au régime des 7h30 (par ASA ou maintien du TOD pour celles-ceux qui habituellement badgent).

La continuité d'activité en situation de crise longue, mobilisant l'essentiel du personnel en TOD, et dont sa mise en place est saluée par le DG serait donc synonyme d'une politique RH restrictive en matière de congés !

Cette politique est à l'opposé de ce qui se fait à la CNP qui subit une baisse de plus de 40 % de l'activité et la direction a fait le choix de ne rien imposer à ses personnels, tablant sur le discernement des personnels à faire les bons choix. La CDC ne ferait-elle donc pas confiance à ses personnels ?

Il faudra aussi s'interroger sur la DRS...

Pourquoi cette direction qui assure des missions prioritaires n'a pas bénéficié d'un déploiement de PC portable comme les autres directions ? Combien d'agents non équipés en TOD désespèrent de ne pas pouvoir aider leurs collègues ?

Est-ce une logique budgétaire liée aux conventions de gestion (COG), est-ce le profil des personnels (pourquoi équiper des catégories C et B pour travailler à distance) ? Est-ce aussi le fruit d'une pensée parisienne en dehors de la réalité du terrain et des activités de production de Bordeaux et Angers , sans parler du critère de la DSI emploi repère Nomade ou semi -nomade pour distribuer les PC portables, incompatible en cas de repli massif des personnels en dehors des locaux . Ouf, Windows 10 et le renouvellement des matériels informatiques ont quand même permis d'éviter la catastrophe pour la poursuite des activités de la CDC.

Dans ce contexte, la CGT a interpellé la direction :

- Inciter les personnels à se déconnecter et à poser des congés pendant le confinement comme n'importe quelle période travaillée, oui !
- Prioriser les demandes de crédit d'heure : oui ! aucun refus de crédit d'heure ne peut être motivé actuellement
- Mais imposer des congés ? Pour nous ce sera toujours non ! Les personnels se démènent actuellement pour mener à bien nos missions d'intérêt général dans des conditions particulièrement difficiles , certains travaillent depuis leur canapé car pas de bureau à disposition, certains gèrent leurs enfants , leurs proches vulnérables mais continuent de travailler pour le bien collectif, alors rien ne doit être imposé !

**LES PERSONNELS DE LA CAISSE
NE SONT PAS RESPONSABLES DE
CETTE SITUATION, IL NE PEUT
LEUR ÊTRE IMPOSÉ DES
CONTRAINTE
SUPPLEMENTAIRES !**



<https://www.cgtdc.fr>

